

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du 4 juillet 2024

Date de convocation : 27/06/2024

Ordre du Jour :

39) création d'un poste d'animateur de 13.72/35^{ème}

40) affectation de résultat commune 2023 – annule et remplace la 2024-19

41) tarifs des salles à compter du 1^{er} septembre 2024

divers

Présents : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin

Absentes excusées : Mme GUILLOU Sylvie

Mme JOLY- LAVRIEUX Martine

Absent non excusé : M. TYTGAT Loïc

Mme CHÉRAMY Laure-Aline est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

2024-37 Création d'un poste d'animateur à 13.72/35ème.

Mme le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Mme le Maire informe que la création de ce poste fait suite au désistement de la personne qui devait prendre le poste d'adjoint technique à temps non complet. L'agent qui ne souhaitait plus être présent sur le temps de la pause méridienne souhaite finalement continuer ces missions. L'agent exercera les missions de direction de l'accueil périscolaire, la surveillance et le service des enfants sur le temps de la pause méridienne. Ce sera un contrat fixe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1. La création d'un emploi d'animateur à temps non complet d'une durée de 13.72/35ème à l'école, à compter du 1er septembre 2024, pour assurer les fonctions de direction de l'accueil périscolaire et de la surveillance et service des enfants sur le temps de la pause méridienne pendant l'école.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation.

2. De modifier ainsi le tableau des emplois.

3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2024-38 Affectation de résultat commune 2023 – annule et remplace la délibération n° 2024-19

Mme le Maire informe qu'il convient d'annuler la délibération 2024-19 prise lors du conseil municipal du 4 avril dernier suite à une erreur d'écriture.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent cumulé de Fonctionnement de :.....	778 729.62 €
ou - un déficit cumulé de Fonctionnement de :.....	
- un excédent cumulé d'Investissement de :.....	
ou - un déficit cumulé d'Investissement de :.....	260 924.30 €
- un solde positif de restes à réaliser :.....	
ou - un solde positif de restes à réaliser :.....	54 862.68 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil municipal,

I - DECIDENT :

d'affecter le résultat excédentaire de Fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire

- au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement (résultat cumulé et restes à réaliser)
:..... 206 061.62

Le solde disponible a été affecté comme suit :

- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) :.....
- affectation de l'excédent de Fonctionnement (ligne 002) :..... 572 668.00 €

II - DECIDENT :

d'affecter le résultat déficitaire de Fonctionnement à la ligne 002 (déficit de Fonctionnement reporté)
:.....0.00 €

2024-39 tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} septembre 2024

Mme BOULAY, informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente, à compter du 1^{er} septembre 2024. Pour mémoire une hausse de 5.2% avec un arrondi à l'Euro avait été faite en 2023 correspondant à la hausse moyenne de l'inflation.

Mme le Maire propose une hausse de 3.10 % comme évoqué en commission finances. Cela ferait une hausse moyenne de 10 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal

DECIDENT :

➤ D'appliquer les tarifs des locations de salles, suivant les tableaux ci-dessous :

- 1) Tarifs « Commune »
- 2) Tarifs « Hors Communes »

➤ De porter le tarif des arrhes à la moitié du tarif de la location, pour la réservation de ces salles. Celles-ci seront déduites de la facturation finale, sauf si cette réservation est annulée 2 mois avant la date de la manifestation.

➤ Un chèque de caution sera demandé à la remise des clefs d'un montant de 100 % du prix de la location de ou des salles, et sera restitué après vérification de l'état des lieux en fin de location.

1 - Tarifs locations salles Commune

Tarifs	Tarifs au 01/09/2023	Tarifs au 01/09/2024
<u>Tarifs Week-end</u>		
<i>Du Vendredi 18 heures 30 au Dimanche 20 heures</i>		
- 2 salles avec cuisine	413.00 €	425,00 €
- grande salle avec cuisine	273.00 €	281,00 €
- petite salle sans cuisine	151.00 €	156,00 €
<u>Bals d'Associations, Banquets, autres cérémonies</u>		
<i>Du Samedi 8 heures au Dimanche 7 heures ou du Dimanche 7 heures à 24 heures</i>		
- 2 salles avec cuisine	283.00 €	292,00 €
- grande salle avec cuisine	218.00 €	225,00 €
- petite salle sans cuisine	131,00 €	135,00 €
<u>Vin d'Honneur</u>		
- 2 salles	83.00 €	86,00 €
- grande salle	68.00 €	70,00 €
- petite salle	54.00 €	56,00 €
<u>Conférences, Débats, Réunions, concours de cartes et loto</u>		
- 2 salles	107.00 €	110,00€
- grande salle	84,00 €	87,00 €
- petite salle	55.00 €	57,00 €
<u>Location pour Bal ou Théâtre</u>		
- 2 salles	206,00 €	212.00 €
<u>Vaisselle</u> (le couvert : assiettes, fourchettes, verres etc...)	0,81 €	0,90 €
<u>Plateaux de tables circulaires</u>	6,26 €	6,50 €

2 - Tarifs locations salles « Hors Communes »

Tarifs	Tarifs au 01/09/2023	Tarifs au 01/09/2024
<u>Tarifs Week-end</u> <i>Du Vendredi 18 heures 30 au Dimanche 20 heures</i>		
- 2 salles avec cuisine	517,00 €	533,00 €
- grande salle avec cuisine	338,00 €	348,00 €
- petite salle sans cuisine	183,00 €	189,00 €
<u>Bals d'Associations, Banquets, autres cérémonies</u> <i>Du Samedi 8 heures au Dimanche 7 heures ou du Dimanche 7 heures à 24 heures</i>		
- 2 salles avec cuisine	350,00 €	361,00 €
- grande salle avec cuisine	273,00 €	282,00 €
- petite salle sans cuisine	172,00 €	177,00 €
<u>Vin d'Honneur</u>		
- 2 salles	101,00 €	104,00 €
- grande salle	84,00 €	87,00 €
- petite salle	68,00 €	70,00 €
<u>Conférences, Débats, Réunions, concours de cartes et loto</u>		
- 2 salles	139,00 €	144,00 €
- grande salle	101,00 €	104,00 €
- petite salle	70,00 €	72,00 €
<u>Location pour Bal ou Théâtre</u>		
- 2 salles	255,00 €	263,00 €
Vaisselle (le couvert : assiettes, fourchettes, verres etc...)	1,05 €	1,10 €
Plateaux de tables circulaires	6,25 €	6,50 €

Mme BIGOT informe qu'il serait bien de racheter des couverts uniquement pour les locations, Mme CHERAMY lui répond que c'est un projet envisagé pour 2025.

Divers

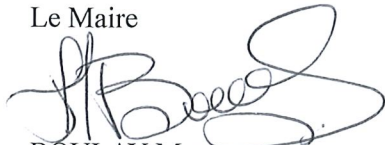
- La réunion avec les associations pour le planning des salles se tiendra le mardi 3 septembre à 19h30.
- La passerelle de la Planche qui est abîmée a été réparée, elle sera refaite en 2025.
- La toiture du club house tennis va être refaite en totalité au 1^{er} trimestre 2025 suite à la découverte d'une fuite. Les travaux seront faits par l'entreprise BRAMIER.
- La SARL BINARY a donné un préavis, il est envisagé d'en faire un studio. Mme MOTTIER demande quelle en est la surface, il lui est répondu environ 30 m².
- Les plantations à la maison de santé seront faites à l'automne 2024. Les plantes mises en place seront peu gourmandes en eau. Les travaux seront réalisés par Perspectives et paysages. M. DELGADO précise qu'une haie sera mise en place pour délimiter la parcelle et que le chemin piéton longeant la maison de santé sera fait en 2025.
- Une animation sera faite dans le cadre d'octobre rose.
- Les travaux de voirie 2024 vont concerner les rues suivantes : la Fosse, la Vallée, la Fontaine. Des travaux imprévus à Boisvinet et le Plessis vont aussi avoir lieu.
- La mairie a reçu un courrier d'un administré souhaitant acheter un fossé communal. La CATV sera contactée dans la cadre de GEMAPI à ce sujet.
- La demande de dérogation pour rester à 4 jours d'école a été acceptée par l'éducation nationale. Il devrait y avoir 81 élèves à la rentrée scolaire prochaine.
- Le club de football d'AZE a fusionné avec ceux de Naveil, Villiers et Lunay et s'appelle désormais NTVL. Une nouvelle convention pour l'occupation du terrain de foot et des locaux sera signée.
- La caravane estivale se tiendra à Azé le 1^{er} août, animation gratuite et repas partagé sont au programme.
- Les Estivales 41 se tiendront à Azé le 27 juillet prochain.
- Les résidents du centre de la varenne vont participer à l'opération Nettoyons la nature du 27 au 29 septembre prochain.
- Des ateliers numériques vont être proposés en 2025 au plus de 60 ans. Une salle sera mise à disposition.
- Le bureau d'études pour le projet de la cour de l'école a été retenu et des réunions sont déjà déterminées.

- Les dates des prochains conseils municipaux sont annoncées.
- Les travaux de rénovation des WC à l'école se déroulent bien.
- Un achat de meubles a été fait pour l'école, la maîtresse en est très contente. Un stage pour les enfants en difficultés scolaires sera organisé fin août à l'école.

La séance est levée à 20 h 40.

Fait le 05/072024, à Azé

Le Maire



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



CHÉRAMY Laure-Aline